

MIRABEL

VOUS INFORME

Vol. 8, n° 24

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

Novembre 2022



De gauche à droite : M. Michel Dion, directeur principal innovation chez Bell Textron, M. Martin Massé, vice-président des affaires publiques et du développement durable chez ADM, M. Fassi Kafyeke, chef de projet de la zone Innovation chez Aéro Montréal, Mme Suzanne Benoit, présidente-directrice générale chez Aéro Montréal, M. Steeve Lavoie, président chez Bell Textron Canada et aussi président du conseil d'administration d'Aéro Montréal, M. Patrick Charbonneau, maire de Mirabel.

Mirabel tente de consolider sa place de choix dans l'industrie aérospatiale

Le jeudi 17 novembre dernier, la Ville de Mirabel accueillait une grande délégation interministérielle avec un objectif bien précis, celui de prendre connaissance des lieux en prévision de la création d'une zone d'innovation qui regrouperait les Villes de Mirabel, de Longueuil et l'arrondissement de Saint-Laurent à Montréal.

La Zone d'innovation aérospatiale du Québec (ZIAQ) serait un effort commun entre bon nombre de parties prenantes et d'institutions gouvernementales qui permettrait de propulser l'industrie aérospatiale du Québec au prochain niveau en favorisant le développement collaboratif afin d'accélérer la transformation vers la mobilité aérienne durable et intelligente et la décarbonisation de cette industrie.

En plus du maire de Mirabel et du directeur de Mirabel économique, des représentants d'Investissement Québec et des ministères Affaires municipales et de l'Habitation, de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ainsi que le l'Enseignement supérieur était sur place pour témoigner des préparatifs entrepris par les acteurs majeurs de l'industrie aérospatiale de Mirabel en vue de démontrer leurs habiletés à atteindre les objectifs de la ZIAQ qui sont :

- de favoriser une croissance propre et durable;
- d'attirer les investissements privés et étrangers;
- de favoriser le développement territorial et humain;
- d'accélérer le passage de l'idée au marché.



Cette démarche est extrêmement importante pour Mirabel, car cela encouragerait l'implantation de nouvelles entreprises innovantes d'envergure internationale touchant l'aérospatiale. Ce partenariat donnerait accès à des subventions, devenant ainsi un facteur incitatif pour les entreprises, lesquelles auraient l'avantage de bénéficier d'un écosystème et de relations commerciales déjà établis depuis de nombreuses années. Cette zone d'innovation nous permettrait de continuer à être l'un des principaux moteurs économiques en aérospatial et ainsi contribuer à faire du Québec et du Canada un lieu à haute valeur économique reconnu mondialement.

— PATRICK CHARBONNEAU
MAIRE

À Mirabel, la ZIAQ se déclinerait en cinq volets :

La Zone Expérimentale de Mobilité Aérienne de Mirabel

Cette zone servirait à effectuer les tests des nouvelles solutions avancées de mobilité aérienne. Les plans de commercialisation de ces nouvelles solutions y seraient également développés.

Environnement de simulation des opérations liées aux drones et aux nouveaux modes de transports dans l'espace aérien

Cet environnement servirait à accélérer les campagnes d'essais et de certification de nouveaux produits et services de mobilité aérienne.

Centre de développement de la main-d'œuvre spécialisée dans les applications à des niveaux de TRL avancés

Ce centre offrirait des formations complètes en tenant compte des technologies les plus récentes pour tous les nouveaux métiers de l'aérospatiale. En collaboration avec l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal, ce centre serait essentiel à l'attraction, au développement et à la rétention de nouveaux talents.

Centre d'écoconception en recyclage d'aéronefs

Ce centre ferait de Mirabel un chef de file mondial en matière de recyclage d'aéronefs. À cet endroit seraient développées les nouvelles technologies de recyclage de matériaux composites, de batteries électriques et de métaux rares, faisant de Mirabel un joueur essentiel dans l'économie circulaire de l'industrie aérospatiale.

Centre d'excellence A220

Ce centre permettrait de conserver l'expertise du modèle Airbus 220 à Mirabel. Un hangar additionnel y serait construit, ainsi que la mise en place d'un environnement d'entretien et de modification d'avion de haute technologie entièrement numérique et interconnecté sur les clients, les fabricants de pièces d'origine et la chaîne d'approvisionnement.



La Ville veut vous entendre !

Afin de l'aider à mettre sur pied son *Plan de développement de la communauté nourricière de Mirabel*, la Ville souhaite profiter de l'apport de ses citoyens et a pour ce faire organisé plusieurs activités de consultation publique.

Un court sondage de cinq minutes, disponible à la page Web mirabel.ca/ville-nourriciere, permettra à tous les Mirabellois de faire entendre leur voix. Leurs réponses serviront à compléter le portrait du système alimentaire mirabellois et à prioriser les actions nourricières incluses dans le futur *Plan de développement de la communauté nourricière de Mirabel*. Les réponses resteront confidentielles. Parmi les répondants, la Ville fera tirer des paniers cadeaux de produits locaux et des entrées familiales à la fêrerie de Noël de Route des Gerbes d'Angelica.

Ce sondage s'adresse à tous les résidents de Mirabel. Il inclut des questions sur :

- vos activités d'autonomie alimentaire;
- l'offre alimentaire près de votre domicile;
- les aliments produits et transformés à Mirabel.



Marcher avec son ami à fourrure

Le parc régional éducatif du Bois-de-Belle-Rivière invite les Mirabellois à la toute première marche canine qu'il organise en collaboration avec la boutique Animo etc de Saint-Canut.

Le dimanche 27 novembre, à 11 h, au 9009, route Arthur-Sauvé à Mirabel, les participants pourront marcher avec leurs chiens de toutes races. Ils seront accompagnés du consultant canin Nelson Lebrun. Aucune réservation n'est requise.

Il sera également possible de faire un don de denrées non périssables qui seront ensuite remises à la guignolée des Chevaliers de Colomb de Saint-Augustin. Les dons pourront être déposés au pavillon d'accueil du parc, ou à la boutique Animo etc de Saint-Canut, du 20 au 26 novembre.

Les participants qui feront un don dans le cadre de l'activité seront admissibles au tirage de deux sacs de nourriture pour chien et la location de *fatbikes* au parc régional éducatif du Bois-de-Belle-Rivière.



STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE

Le Service de police de Mirabel désire aviser les automobilistes que le stationnement des véhicules est interdit dans les rues et les places publiques de la ville, de minuit à 7 h du matin, du 1^{er} décembre au 31 mars, sauf aux endroits autorisés par des panneaux de signalisation.

Pour la période des Fêtes, le stationnement est permis du 24 décembre au 2 janvier, à la condition qu'il n'y ait aucune nouvelle précipitation de neige au sol, entre midi, la veille, et 7 h, le lendemain matin. Afin d'accommoder les citoyens, il est permis de se stationner la nuit du 1^{er} décembre au 31 mars, dans certaines sections des neuf stationnements municipaux.

La Ville a également mis sur pied un projet pilote qui permet le stationnement hivernal de nuit en alternance dans certaines rues des secteurs du Domaine-Vert Nord, de Saint-Canut et de Saint-Janvier.

Tous les détails sur l'interdiction de stationnement de nuit et sur le projet pilote de stationnement hivernal de nuit en alternance sont disponibles à la page Web mirabel.ca/evenements/stationnement-de-nuit-interdit



ZONE DE RENCONTRE NEUTRE

Depuis quelques années, il y a une augmentation de l'utilisation des sites d'échanges de biens en ligne, tels que Kijiji et Marketplace. Malheureusement, certaines personnes malveillantes utilisent ces échanges pour frauder ou voler les consommateurs.

Afin de permettre aux citoyens d'effectuer des transactions en toute sécurité, le Service de police de Mirabel met à leur disposition une zone de rencontre neutre.

Située directement dans le stationnement du poste de police (14113, rue Saint-Jean, dans le secteur de Sainte-Monique), cette zone est équipée d'une caméra haute définition qui sera en fonction 24 h sur 24. En plus de créer une zone sécuritaire pour faire des transactions de biens, ce projet a également pour objectif de diminuer les transactions frauduleuses.

Le Service de police rappelle qu'il est aussi possible d'utiliser la zone de rencontre neutre pour les échanges de garde d'enfant. Il est à noter que cette zone n'est pas directement sous surveillance policière.

On **M** reconnaître nos employés!

15 ans de service

Jean-Pierre Girard
Service de police

Merci!

Où déposer des dons pendant la période des Fêtes ?



Encore une fois cette année, des guignolées ont lieu sur le territoire de Mirabel. Les Chevaliers de Colomb de Saint-Janvier, les Chevaliers de Colomb de Saint-Augustin, le Centre de dépannage de Saint-Canut ainsi que le Comité de mise en valeur de Saint-Benoît travaillent d'arrache-pied pour offrir des paniers de Noël aux Mirabellois dans le besoin. La Ville tient à informer les résidents sur les endroits et les moments où les Mirabellois pourront déposer des dons.

Chevaliers de Colomb de Saint-Augustin

Le 3 décembre, il y aura des barrages routiers dans les secteurs de Saint-Augustin, de Sainte-Scholastique et de Saint-Benoît. Les résidents pourront se présenter aux endroits suivants pour déposer des denrées non périssables :

- l'église de la paroisse de Sainte-Scholastique, située au 10145, rue Saint-Vincent;
- le sous-sol de la sacristie, située au 15093, rue de Saint-Augustin, dans le secteur de Saint-Augustin;
- le centre culturel René-Laurin, situé au 9156, rue Sainte-Madeleine, dans le secteur de Saint-Benoît.

Dans le secteur de Saint-Augustin, des bénévoles du club équestre se promèneront en carriole pour recueillir des denrées dans les quartiers des lacs Meilleur et des Pins.

Pour plus d'information ou pour réserver un panier, les personnes intéressées peuvent appeler au 450 475-8647, ou au 579 478-1232.

Chevaliers de Colomb de Saint-Janvier

Le dimanche 4 décembre, au centre culturel Joseph-Savard, situé au 13908, boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, de 10 h à 16 h, les Chevaliers de Colomb de Saint-Janvier accepteront des dons de denrées non périssables pour les paniers de Noël.

Centre de dépannage de Saint-Canut

Le 10 décembre, de 10 h à 14 h 30, des bénévoles passeront aux portes du secteur de Saint-Canut pour collecter des denrées non périssables.

Secteur de Saint-Benoît

Le samedi 3 décembre, des bénévoles recueilleront des dons en argent comptant à des points de collecte situés aux intersections de la rue Chénier et du rang de La Fresnière, du rang Saint-Étienne et du chemin du Grand-Brûlé et du rang Saint-Vincent et du chemin du Grand-Brûlé.





BARRAGES ROUTIERS

COLLECTE DE DONS

Soyez généreux !

25 NOV

DE 8 H À 16 H

- 📍 **Secteur du Domaine-Vert Nord**
Rue Notre-Dame et boulevard de Versailles
- 📍 **Secteur de Saint-Janvier**
Rues Charles et du Parc

26 NOV

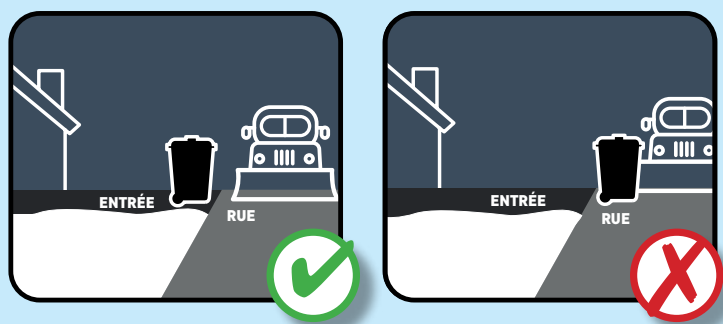
DE 8 H À 16 H

- 📍 **Secteur du Domaine-Vert Nord**
Rue Notre-Dame et boulevard de Versailles
- 📍 **Secteur de Saint-Janvier**
Rues Charles et Verdier
Épicerie IGA de Saint-Janvier



* Seuls les dons en argent et par débit seront acceptés.

ORGANISÉE PAR LE FONDS DES SERVICES D'URGENCE DE LA VILLE DE MIRABEL



Emplacement des bacs

Rappel en prévision de la saison hivernale

Le Service de l'environnement et du développement durable vous demande de porter une attention particulière à l'emplacement de vos bacs afin qu'ils soient disposés dans l'entrée charretière et non sur le trottoir ou dans la rue. Les roues et poignées doivent toujours être orientées vers la maison, le bac le plus près de la bordure du chemin, mais toujours sur votre terrain. De plus, nous rappelons que les bacs roulants ne peuvent être laissés en bordure de la rue ou dans l'entrée à la suite d'une collecte. Ils doivent être rangés en marge latérale (côté) du terrain ou bâtiment ou dans la cour arrière, afin d'être dissimulés de la voie publique, et ce peu importe le type d'habitation (excepté pour les maisons unifamiliales contiguës qui ne possèdent pas nécessairement une cour latérale).

Collecte des matières organiques aux deux semaines

La collecte des matières organiques s'effectuera aux deux semaines, pour la période hivernale. Cet horaire sera en vigueur du 1^{er} décembre au 31 mars inclusivement.

Nous vous rappelons de prendre l'habitude de sortir votre bac entre 20 h le soir précédant la collecte et 7 h le jour de la collecte. Si votre bac a été oublié lors de la collecte veuillez communiquer le Service de l'environnement et du développement durable, au 450 475-2006, dans les 24 heures suivant la fin de la collecte pour nous en aviser.

Collecte des gros rebuts

Nous vous rappelons que vous devez mettre vos gros rebuts en bordure de rue dès 20 h la veille de la collecte et au plus tard à 7 h le jour de la collecte des déchets. Les objets doivent être placés de façon ordonnée en bordure de rue. Si vous devez vous départir d'objet cassant tel qu'un miroir, nous vous demandons de mettre les morceaux dans une boîte de carton bien scellée pour éviter que les éboueurs ne se blessent. Voici des exemples de gros rebuts :

- Matelas
- Sofas
- Chaises de bureau
- Toiles de piscine (doivent être coupées, roulées et attachées)
- Filtre de piscine
- Tapis de textile (doivent être roulés et attachés)
- Fibre de verre (spas, baignoires, douches doivent être coupés en plusieurs morceaux)
- Vinyle, Canexel (longueur maximale de quatre pieds et attachés en ballots de 50 lbs maximum)
- Polythène (roulé et attaché)
- Objets en plastique non recyclable (ex. jouets pour enfants désuets)

Veuillez noter que certaines matières ne seront pas ramassées lors de la collecte des gros rebuts telles que, palettes de bois, appareils électroniques, appareils réfrigérants, gros rebuts d'origine commerciale et industrielle, planche de bois avec clous, béton, asphalte, pierre, terre, etc.

Nous vous rappelons qu'il y a quatre écocentres à Mirabel accessibles gratuitement pour les citoyens du secteur résidentiel. Pour connaître les matières acceptées, consultez la page Web mirabel.ca/collectes-ecocentres.



Le temps des Fêtes chez Concept Action 55+

L'organisme Concept Action 55+ propose plusieurs activités à l'approche du temps des Fêtes ! Le jeudi 8 décembre, de 10 h à 12 h, les personnes intéressées pourront participer à un atelier de décorations de Noël. Elles confectionneront un centre de table de Noël avec des fleurs fraîches. Le coût est de 20 \$ pour les membres et de 30 \$ pour les non-membres. Le matériel est fourni.

Le vendredi 16 décembre, de 19 h à 23 h, aura lieu la Soirée dansante Noël Chic. Les réservations se font en appelant au 450 475-2045.

Tous les détails sur cet événement, ainsi que sur la nouvelle programmation d'hiver 2023, se trouvent sur le site Web conceptaction55.com.



Mon commerce en ligne

Une formation complète pour les commerçants mirabellois

Les propriétaires de commerces de détail à Mirabel pourront prendre avantage d'un programme destiné à les aider à adopter des technologies et des services numériques. D'une valeur de 7500 \$, ces services sont maintenant offerts au coût de 187,50 \$ aux commerçants qui répondent aux critères d'admissibilité. Ce programme est subventionné par Services Québec.

Pour toute question sur les inscriptions, sur le contenu du programme ou sur les critères d'admissibilité, les personnes intéressées peuvent contacter Mirabel économique au 450 475-2110.

Collecte de tubulures

À la suite du succès des dernières années, il sera encore possible pour les acériculteurs mirabellois de rapporter leurs tubulures en fin de vie à l'écocentre de Sainte-Scholastique, les 26 novembre et 3 décembre.

Pour tous les détails, les personnes intéressées peuvent visiter la page Web mirabel.ca/collectes-et-ecocentres, sous l'onglet « Projet de récupération des plastiques agricoles ».



Des décorations de Noël sécuritaires

Pour un Noël sécuritaire, voici quelques conseils de votre Service de la sécurité incendie, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique.

En ce qui a trait à l'électricité :

- utilisez des lumières décoratives et des cordons rallonge homologués par un organisme reconnu, tel que CSA ou ULC;



- n'utilisez pas à l'extérieur des décorations conçues pour l'intérieur, et vice-versa;
- tout article utilisé à l'extérieur doit être branché à une prise avec disjoncteur de fuite à la terre;
- si vous placez des décorations extérieures près du sol, fixez les cordons rallonge autour de piquets de bois afin de les garder éloignés de la neige et de l'eau;
- ATTENTION** de ne pas surcharger le circuit électrique;
- lorsque vous quittez la maison ou allez vous coucher, éteignez vos décorations ou utilisez une minuterie;

- après le temps des Fêtes, rentrez les lumières extérieures pour éviter qu'elles soient endommagées par les intempéries et le soleil. Les lumières décoratives ne sont pas conçues pour un usage à long terme.

Pour les sapins de Noël naturels :

- coupez de nouveau le tronc, en biseau, dès votre arrivée à la maison. La nouvelle coupe aidera votre arbre à mieux absorber l'humidité;
- arrosez régulièrement votre sapin de Noël pour éviter qu'il ne devienne trop sec;
- évitiez d'allumer les lumières lorsque l'arbre devient sec;
- installez le sapin à plus d'un mètre de toute source de chaleur;
- vérifiez les dates de collecte de sapins de Noël dans votre quartier.

Le Service de la sécurité incendie tient à vous souhaiter un joyeux temps des Fêtes. Soyez prudent !

Renseignements : division prévention, au 450 475-2010. Pour toute **urgence**, composez le 9-1-1.



Normes à respecter quant à la vente de sapins de Noël

Avec la période des Fêtes qui approche à grands pas, des points de vente de sapins de Noël sont à prévoir sur le territoire de la ville. La vente et l'étalage extérieur de sapins de Noël sont toutefois assujettis à des normes, dont voici un résumé :

- la vente et l'étalage peuvent être effectués uniquement sur un lot occupé par un établissement commercial;
- l'espace d'étalage pour la vente ne doit pas empiéter sur une case de stationnement, à moins que cette case soit en surplus du minimum requis pour l'usage existant sur le site de la vente;
- la vente et l'étalage ne doivent pas nuire à l'accès des piétons à une porte d'accès de l'établissement commercial existant sur le site;
- la durée maximale de la vente est de quatre semaines consécutives et il ne peut y avoir plus de deux activités de vente extérieure par année sur le site d'un même établissement commercial (incluant la vente de fleurs, de fruits et de légumes);
- l'espace utilisé pour la vente et l'étalage ne doit pas excéder 5 % de la superficie de plancher de l'établissement commercial présent sur le site;
- il est obligatoire d'obtenir un permis avant de pouvoir débiter l'activité de vente. Les frais pour ce permis sont de 100 \$ pour chaque vente d'une durée maximale de quatre semaines.



Entreposage extérieur de bois de chauffage et abris à bois

Le Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la Ville de Mirabel souhaite rappeler aux résidents que l'entreposage extérieur de bois de chauffage pour une utilisation domestique est autorisé sur l'ensemble du territoire de la ville, mais doit se faire uniquement en cour arrière.

Un nombre maximal de 20 cordes de bois est permis par propriété et la hauteur maximale de l'entreposage est de deux mètres. Le bois de chauffage peut aussi être entreposé à l'intérieur d'un abri. Dans ce cas, il est permis de placer l'abri en cour latérale et en cour arrière. Un seul abri à bois de chauffage est autorisé par terrain et il doit être placé à une distance minimale de deux mètres du bâtiment principal, lorsqu'il est isolé de ce dernier, ainsi qu'à un mètre de toute limite de propriété et de toute autre construction accessoire.

Il est nécessaire d'obtenir un permis de construction avant l'installation d'un tel abri si sa superficie dépasse 18 m².

Renseignements :

Service de l'aménagement et de l'urbanisme, au 450 475-2007, ou par courriel, à info.urbanisme@mirabel.ca.



Horaire des écocentres

Pour la période des Fêtes, les écocentres des secteurs de Saint-Janvier, de Saint-Augustin et de Sainte-Scholastique seront fermés du 24 décembre au 3 janvier inclusivement.

L'écocentre du secteur de Saint-Canut sera fermé du 22 décembre au 3 janvier inclusivement. Celui-ci sera cependant ouvert le 29 décembre, de 9 h à 15 h.



Les inscriptions pour bénéficier des paniers de Noël à Mirabel sont maintenant en cours

Pour les secteurs de Sainte-Monique, de Mirabel-en-Haut, de Saint-Antoine, de Saint-Janvier, de Saint-Hermas, de Saint-Jérusalem, du Domaine-Vert Nord et du Domaine-Vert Sud :

- les inscriptions se font en contactant le Fonds des policiers et policières de Mirabel au 450 513-2559 et prennent fin le 17 décembre;
- la livraison des paniers se fera le 17 décembre, pour les personnes à mobilité réduite, et le 18 décembre, pour les autres personnes inscrites;
- une preuve de résidence pourrait être exigée pour l'inscription.

Pour les secteurs de Saint-Augustin, de Sainte-Scholastique, de Saint-Benoît et du Petit-Saint-Charles :

- les inscriptions se font en contactant les Chevaliers de Colomb de Saint-Augustin au 579 478-1232 ou au 450 475-8647 et prennent fin le 16 décembre;
- la livraison des paniers se fera les 16 et 17 décembre;
- une preuve de résidence pourrait être exigée pour l'inscription.

Pour le secteur de Saint-Canut :

- les inscriptions se font en contactant le Centre de dépannage de Saint-Canut au 450 530-7094, ou à centrerb2001@gmail.com, et prennent fin le 14 décembre;
- la livraison des paniers se fera le 17 décembre;
- une preuve de résidence pourrait être exigée pour l'inscription.



M^{re} Karine Lalonger, accompagnée du directeur général de la Ville de Mirabel, M. Mario Boily, lors de la soirée de remise des prix du Mérite municipal, à Québec, le lundi 21 novembre dernier.



Prix Relève municipale

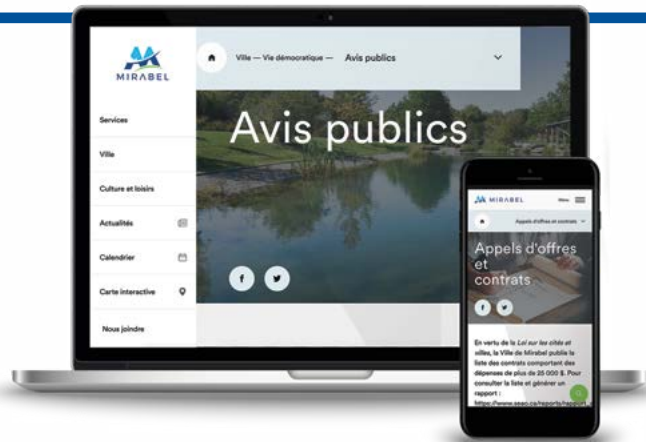
Une employée de Mirabel l'emporte

Karine Lalonger, avocate au Contentieux de la Ville de Mirabel, a reçu le Prix Relève municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) lors d'un gala qui s'est tenu le lundi 21 novembre dernier. Cette reconnaissance est décernée annuellement à une personne à l'emploi d'une Ville qui s'est démarquée par son engagement exceptionnel.

Par son travail acharné au service des Mirabellois et pour la protection des terres et des ressources naturelles, M^{re} Lalonger a su se démarquer des autres finalistes, eux-mêmes tous très méritants, mais c'est la vaste portée de ses dossiers et leur impact dans le monde municipal qui l'ont séparée du groupe.

« Le Prix Relève municipale représente l'accomplissement du travail assidu des dernières années de notre équipe, mais marque également le début de plusieurs années à venir au service des Mirabellois et Mirabelloises. C'est un privilège de pouvoir m'appliquer quotidiennement pour préserver leur milieu de vie et leur environnement », explique M^{re} Lalonger.

La Ville est fière du dévouement exceptionnel de M^{re} Lalonger et de l'ardeur avec laquelle elle défend les intérêts des Mirabellois. Pouvant compter sur une telle employée remarquable, l'administration a confiance que ses dossiers seront efficacement défendus en cour et la Ville célèbre ses accomplissements.



Avis publics et appels d'offres

C'est maintenant disponible en ligne!

APPELS D'OFFRES

Les personnes ou entreprises désireuses d'en savoir plus sur les appels d'offres en cours à la Ville de Mirabel peuvent consulter la page Web mirabel.ca/appels-offres-listes-contrats

N/RÉF. : G7 311 101 U3 (#118747)
APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2022-081

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - COUPES DE GAZON
BLOCS A, B ET C, POUR LES ANNÉES 2023 à 2026

AVIS PUBLICS

Toute l'information sur les avis publics ci-dessous est disponible à la page Web mirabel.ca/avis-publics

- ➔ **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PU-2548
- ➔ **SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**
DE LA VILLE DE MIRABEL POUR L'ANNÉE 2023
- ➔ **DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

OFFRES D'EMPLOI



POUR POSTULER

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous :



Services > Services en ligne > Postuler en ligne

Veillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

POLICIER – SERVICE DE POLICE (BANQUE DE CANDIDATURES)

Tu souhaites t'impliquer auprès de la communauté et faire une différence afin de contribuer à maintenir l'ordre, tu désires travailler dans une Ville en pleine expansion ? En plus de s'acquitter d'autres tâches, la personne qui occupe ce poste :

- assure la protection de la population;
- veille à la détection et à la prévention du crime;
- maintient la loi et l'ordre.

COLLECTE DE SANG

CERCLE DE FERMÈRES

En collaboration avec



Lundi 12 décembre

CENTRE CULTUREL DU COMPLEXE JEAN-LAURIN

8475, rue Saint-Jacques, secteur de Saint-Augustin, Mirabel

SUR RENDEZ-VOUS

→ hema-quebec.qc.ca

→ 1 800 343-7264



HÉMA-QUÉBEC

MARCHÉ INTÉRIEUR
ET EXTÉRIEUR

DU 25 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE

Marché DE NOËL DE MIRABEL

PRODUITS DU TERROIR

ARTISANAT

PLUS DE 60 EXPOSANTS

ENTRÉE GRATUITE

CENTRE CULTUREL
DU DOMAINE-VERT NORD

VENDREDI DE 17 H À 21 H
SAMEDI DE 10 H À 18 H
DIMANCHE DE 10 H À 17 H

Renseignements:
tourismemirabel.com
mirabel.ca/calendrier

  / [tourismemirabelqc](https://www.facebook.com/tourismemirabelqc)

Merci à nos partenaires

